



Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie

Groupe de défense collective des droits
1949 rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec) J1H 5Y3

DOSSIER

« **SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL** »

AU NOM DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉS, nous demandons au gouvernement du Québec et à la CNESST **de mettre en place les mécanismes nécessaires pour mieux reconnaître les diagnostics psychologiques liés au travail ET éviter de causer des problèmes psychologiques en améliorant le traitement des dossiers CNESST...**



Malheureusement au Québec comme un peu partout dans le monde, la Santé mentale est un sujet plutôt tabou... Tant les victimes que leurs proches ou les membres de leur entourage sont mal outillés pour les reconnaître, pour en parler et encore moins pour y faire face. Pourtant, qui que nous sommes, nous ne pouvons faire abstraction de notre santé mentale, pas plus que de notre santé physique...

Quand on est victime d'un accident qui cause des blessures ou encore d'une maladie dont les symptômes sont visibles, il est relativement facile de faire valoir nos droits en fonction d'une lésion professionnelle. Aux yeux de la loi, il suffit de démontrer que l'accident ou la cause de notre maladie sont reliés à nos tâches professionnelles ou à notre lieu de travail. Très souvent il y a des témoins de notre accident (collègues, superviseur,...) ou les causes de notre maladie ne sont présentes qu'au travail (mouvements répétitifs, produits chimiques,...).

Les problèmes de santé mentale sont beaucoup plus difficiles à identifier car dans la vie de tous les jours, nous vivons tous du stress et de l'anxiété et de temps en temps nous broyons du noir... mais quand ce stress, cette anxiété ou nos idées noires prennent toute la place, ils nous empêchent de fonctionner. Il est tout aussi complexe pour nous, comme pour notre médecin, d'identifier la ou les causes de nos problèmes de santé mentale car autant notre travail que notre vie personnelle sont des sources potentielles. Dans le cas où notre médecin arrive à démontrer que la source principale est liée au travail alors il est possible de déposer une réclamation pour maladie professionnelle.



Au cours des dernières années et tout particulièrement depuis la pandémie, le CTTAE et plusieurs organismes dont l'En-Droit de Laval qui offre des services aux personnes au prise avec des problèmes de santé mentale, avons remarqué une hausse importante du nombre de travailleuses et travailleurs affectés par des problèmes de santé mentale. Réalité oblige, il nous faut admettre que le personnel du CTTAE est peu outillé pour accompagner ces personnes alors que le personnel de l'En-Droit connaît moins bien les démarches auprès de la CNESST d'où l'intérêt d'unir nos efforts. Dans un premier temps, nous voulons créer des outils de formation et de travail pour mieux préparer nos intervenants respectifs et en second lieu nous désirons convaincre nos instances et le gouvernement à mettre en place des lois, des ressources et du soutien tant pour les personnes touchées que pour les organisations qui les accompagnent.



Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie

Groupe de défense collective des droits
1949 rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec) J1H 5Y3



Bien que la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles a été «modernisée» avec la Loi 27, selon le ministre du Travail Jean Boulet, pour reconnaître les diagnostics psychologiques, il faut admettre que la nouvelle loi ne va pas très loin. Certes le mot «psychique» a été ajouté un peu partout dans les textes mais de fait, le seul diagnostic mentionné distinctement dans la loi est celui de stress post-traumatique. Pourtant, depuis des années, les diagnostics psychologiques les plus souvent associés au travail sont les troubles anxieux, les troubles d'adaptation, l'épuisement professionnel et la dépression...aucun d'entre eux n'a été inclus clairement dans la loi. En ce moment, même si tout le monde parle de l'importance d'améliorer les ressources et les services en santé mentale, la volonté politique de vraiment s'attaquer aux causes des problématiques et de les enrayer n'est pas au rendez-vous. Les mesures mises de l'avant sont appréciées certes mais timides et s'apparentent plus à mettre un «band-aid» sur une fracture ouverte...

Qui plus est, avec la pandémie et le télétravail que le gouvernement et la CNESST ont décidé de maintenir, nombreux sont les accidentés qui ont connu des délais interminables dans le traitement de leur dossier. Documents perdus, messages mal acheminés, recours aux outils informatiques comme «Mon dossier CNESST», mauvaises informations liées à la confusion du changement des lois, autant de causes supplémentaires de stress et d'anxiété pour des personnes étant blessées, avec des revenus diminués, des dépenses supplémentaires, etc.. Résultats, de plus en plus d'accidentés ont développé des problèmes de santé mentale non pas en lien direct avec leur travail mais avec le mauvais traitement de leur dossier par la CNESST. Diagnostics qui aux yeux de la loi sont tous aussi valables puisque que **«la loi a pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qu'elles entraînent pour les bénéficiaires»**. Puisque le gouvernement a décidé en 2023 de fermer 20 des 28 bureaux régionaux de la CNESST et de maintenir les agents en télétravail, il est certain, malheureusement, que les délais et les erreurs de traitement ne sont pas prêts de se régler...

Nous venons tout juste de débiter nos travaux avec l'En-Droit de Laval, nous espérons être en mesure de produire nos outils de formation et de travail d'ici la fin 2024 pour ensuite pouvoir consacrer nos efforts à nos revendications auprès du gouvernement et des instances. Il s'agit certes d'un travail de longue haleine mais c'est toujours le cas lorsque l'on travaille à transformé notre société...

